

Comité paritaire

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Syndicat des agents de la conservation de la faune

Compte rendu

Date : 25 octobre 2006

Endroit : 880, chemin Sainte-Foy, salle 7.10, 7^e étage, Québec

Président : M. Lukasz Granosik

Secrétaire : M. Pierre Bisson

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Partie syndicale : MM. RogersCloutier
Pierre Gagné
Dominic Gagnon
Jean-Claude Lafont

Partie patronale : MM. Rémi Dumas
Denis Gagnon
Henri Guillemette
Carol Proulx

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

- retrait d'« Absence maladie – travail allégé » ;
- ajout de « date des rencontres »

2. Adoption du compte rendu de la rencontre du 6 juin 2006

Le compte rendu est adopté sans modification.

3. Suivi de la rencontre précédente

3.1 Classification, état de situation

Les parties font état de la situation. Le premier affichage concernant l'équité salariale s'est fait en septembre 2006.

3.2 Secteurs limitrophes

La partie patronale informe les membres qu'un protocole d'entente concernant les relations entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Québec a été convenu et qu'il traite, entre autres, de sujets reliés à la protection de la faune.

D'autres détails suivront.

3.3 Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ)

La partie patronale confirme qu'il y a régulièrement des relances auprès du ministère de la Sécurité publique

3.4 Concours de recrutement

La partie syndicale demande certains renseignements concernant le concours de recrutement et les modalités de nomination des agents inscrits sur les listes de disponibilité.

Pour le concours réservé, l'employeur rappelle que « sous réserve des objectifs du gouvernement relatifs aux groupes cibles et au renouvellement de la fonction publique, la liste de déclaration d'aptitudes ... a préséance sur une autre liste de déclaration d'aptitudes. »¹

À la suite du concours grand public, deux listes de déclaration d'aptitudes ont été émises, soit une liste grand public contenant près de 500 candidats et une liste de finissants d'une quarantaine de candidats. Une vingtaine de candidats sont issus des groupes cibles.

L'employeur se penchera sur la question des tests à subir pour des candidats déjà à l'emploi (agents saisonniers).

3.5 Indemnité forfaitaire — Duchesnay

La partie patronale rappelle que ce montant (5,85 \$) est versé lorsque l'employé couche dans un établissement hôtelier et sert à des fins de pourboire au personnel de l'hôtel ou de tout autre établissement tel qu'une pourvoirie (exemple : portier, porteur de bagages, femme de chambre). Selon l'employeur, le pavillon « Le Cerf » ne correspond pas à la définition d'un hôtel ou d'un établissement hôtelier puisqu'il n'y a aucun service hôtelier. En effet, un stagiaire doit faire son lit, apporter ses serviettes et porter ses bagages.

Les parties conviennent que le pavillon « Le Cerf » n'est pas un établissement hôtelier et que l'indemnité ne s'applique pas.

¹ Conditions de travail des agentes et agents de conservation de la faune, Lettre d'entente n° 4, article 7.

3.6 Vandalisme

Le dossier est entre les mains du directeur régional de la Protection de la faune. À la suite du rapport de la Sûreté du Québec, il n'y a aucune évidence que dans ce dossier, il y a un lien entre le travail d'agent et les actes de vandalisme.

3.7 Pouvoir d'interception – Loi des pêches

La partie patronale a soumis les questions de la dernière rencontre au contentieux du Ministère. Le dossier est à suivre.

3.8 Uniforme

La partie syndicale rappelle que les agents tiennent beaucoup au port de la veste polar pour des raisons pratiques.

La partie patronale propose que le dossier soit transmis au comité des uniformes pour analyse et proposition au directeur général, le cas échéant.

4. Congé de préretraite

La partie syndicale s'inquiète du nombre de retraites à venir et du transfert des connaissances. De plus, elle voudrait voir, avec la partie patronale, comment les agents peuvent se retirer graduellement du travail.

Les parties s'entendent sur la possibilité de former un comité ad hoc sur le sujet. Il est entendu que le comité devra avoir un mandat bien défini. Une personne de la Direction des ressources humaines fera partie du comité.

5. Fusion de territoires

La partie syndicale soumet un cas de fusion de territoires (Saint-Camil et Montmagny) pour lequel il y a un problème technique au sujet de l'année de l'évènement.

Les corrections seront apportées à la lettre pour modifier la date du 12 décembre 2006 par 12 décembre 2005.

6. Cérémonie commémorative (Ottawa)

La partie syndicale tient à souligner l'implication de la direction générale de la protection de la faune pour qu'une représentation importante soit présente en cette année où deux agents ont perdu la vie en service.

Elle souligne quelques difficultés concernant le cadre de gestion entourant les déplacements des agents devant participer à la cérémonie.

La partie patronale accueille avec satisfaction les commentaires de la partie syndicale concernant l'implication de la direction générale. Elle reconnaît qu'il y a eu un imbroglio en ce qui a trait à la directive sur la participation à des cérémonies commémoratives. Essentiellement, elle maintient que la participation se fait sur une basse volontaire, sans heure supplémentaire ou remise de temps. Elle souligne qu'il y aura toujours des situations exceptionnelles qui ne peuvent être réglées dans une directive générale.

La directive devrait être émise au cours des prochaines semaines.

7. Listes des jours fériés

La partie patronale dépose la liste des congés fériés. Les parties conviennent que la liste suivante est conforme :

Appendice « B »

LISTE DES JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS

Jours fériés	2006	2007	2008	2009	2010
Jour de l'An	Dimanche 01-janv	Lundi 01-janv	Mardi 01-janv	Jeudi 01-janv	Vendredi 01-janv
Lendemain du Jour de l'An	Lundi 02-janv	Mardi 02-janv	Mercredi 02-janv	Vendredi 02-janv	Lundi 04-janv
Samedi Saint	Samedi 15-avr	Samedi 07-avr	Samedi 22-mars	Samedi 11-avr	
Pâques	Dimanche 16-avr	Dimanche 08-avr	Dimanche 23-mars	Dimanche 12-avr	
Lundi qui précède le 25 mai	Lundi 22-mai	Lundi 21-mai	Lundi 19-mai	Lundi 18-mai	
Fête nationale	Samedi 24-juin	Dimanche 24-juin	Mardi 24-juin	Mercredi 24-juin	
Fête du Canada	Samedi 01-juil	Dimanche 01-juil	Mardi 01-juil	Mercredi 01-juil	
Fête du travail	Lundi 04-sept	Lundi 03-sept	Lundi 01-sept	Lundi 07-sept	
Fête de l'Action de Grâce	Lundi 09-oct	Lundi 08-oct	Lundi 13-oct	Lundi 12-oct	
Veille de Noël	Dimanche 24-déc	Lundi 24-déc	Mercredi 24-déc	Jeudi 24-déc	
Fête de Noël	Lundi 25-déc	Mardi 25-déc	Jeudi 25-déc	Vendredi 25-déc	
Lendemain de Noël	Mardi 26-déc	Mercredi 26-déc	Vendredi 26-déc	Samedi 26-déc	
Veille du Jour de l'An	Dimanche 31-déc	Lundi 31-déc	Mercredi 31-déc	Jeudi 31-déc	

Appendice "B1"

LISTE DES JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS

Jours fériés	2006	2007	2008	2009	2010
Jour de l'An	Lundi 02-janv	Lundi 01-janv	Mardi 01-janv	Jeudi 01-janv	Vendredi 01-janv
Lendemain du Jour de l'An	Mardi 03-janv	Mardi 02-janv	Mercredi 02-janv	Vendredi 02-janv	Lundi 04-janv
Vendredi Saint	Vendredi 14-avr	Vendredi 06-avr	Vendredi 21-mars	Vendredi 10-avr	
Lundi de Pâques	Lundi 17-avr	Lundi 09-avr	Lundi 24-mars	Lundi 13-avr	
Lundi qui précède le 25 mai	Lundi 22-mai	Lundi 21-mai	Lundi 19-mai	Lundi 18-mai	
Fête nationale	Vendredi 23-juin	Lundi 25-juin	Mardi 24-juin	Mercredi 24-juin	
Fête du Canada	Vendredi 30-juin	Lundi 02-juil	Mardi 01-juil	Mercredi 01-juil	
Fête du travail	Lundi 04-sept	Lundi 03-sept	Lundi 01-sept	Lundi 07-sept	
Fête de l'Action de Grâce	Lundi 09-oct	Lundi 08-oct	Lundi 13-oct	Lundi 12-oct	
Veille de Noël	Vendredi 22-déc	Lundi 24-déc	Mercredi 24-déc	Jeudi 24-déc	
Fête de Noël	Lundi 25-déc	Mardi 25-déc	Jeudi 25-déc	Vendredi 25-déc	
Lendemain de Noël	Mardi 26-déc	Mercredi 26-déc	Vendredi 26-déc	Lundi 28-déc	
Veille du Jour de l'An	Vendredi 29-déc	Lundi 31-déc	Mercredi 31-déc	Jeudi 31-déc	

8. Aménagement du temps de travail

Les parties échangent sur le sujet et constatent qu'il n'est pas possible d'appliquer d'autres règles que celles actuellement en vigueur.

Par conséquent, les parties s'entendent pour appliquer le programme actuel.

S'il y a lieu, les parties reprendront les échanges sur le sujet.

9. Code de déontologie policière

La partie patronale fait état de la situation. Elle rappelle qu'elle a exposé ses préoccupations, sa démarche et ses objectifs lors d'une conférence téléphonique avec des membres de l'exécutif du syndicat.

Essentiellement, il s'agit pour la Direction de la protection de la faune de répondre à une préoccupation soulevée par le Protecteur du citoyen en ce qui a trait au traitement, de façon objective, des plaintes des citoyens visant le comportement des agents dans leur rapport avec les citoyens. L'adhésion au système de déontologie policière répondait le mieux aux préoccupations. On y retrouve le code de déontologie et la structure visant à s'assurer du traitement des plaintes.

La partie syndicale rappelle que les policiers, qui ont fait des études en techniques policières, sont davantage imprégnés de la culture nécessaire à l'application de ce système. Elle soumet que les agents n'ont pas la formation nécessaire pour être assujettis au dit code.

La partie patronale souligne que les contrôleurs routiers sont couverts par ce système et qu'ils n'ont pas de formation en techniques policières. La partie employeur s'assurera que l'application du code est précédée d'une formation sur la déontologie, en collaboration avec le commissaire à la déontologie policière.

10. Prochaines réunions

Les prochaines réunions auront lieu aux dates suivantes :

28 février 2007

18 avril 2007

13 juin 2007.

11. Fin de la réunion

La réunion se termine vers 12 h 45.

COMPTE RENDU VÉRIFIÉ ET ACCEPTÉ :

Porte-parole patronal _____ Date _____
Carol Proulx

Porte-parole syndical _____ Date _____
Jean-Claude Lafont

Président du comité _____ Date _____
Lukasz Granosik